Brexit : les députés obligent Theresa May à proposer un « plan B » en cas de rejet de l'accord

09/01/2019 à 22h15

Les députés ont voté un amendement qui oblige le gouvernement à présenter sous seulement trois jours un plan alternatif sur le Brexit en cas de rejet de l'accord de sortie.

La marge de manœuvre dont dispose Theresa May pour faire avaliser l'accord sur le Brexit négocié avec l'Union européenne s'est encore réduite, mercredi 9 janvier après-midi, avec le nouveau coup de poing sur la table asséné par les députés. Lors de cette séance agitée, la Chambre des communes a accru son emprise sur la procédure de sortie de l'UE. Contre l'avis du gouvernement, une majorité d'élus (308 contre 297) a adopté un amendement déposé par les proeuropéens, obligeant la première ministre à présenter un « plan B » dans un délai de trois jours si l'accord sur le Brexit est rejeté – comme cela est très probable –, lors du vote prévu mardi 15 janvier.

(…)

Le Monde